



Droits de succession entre oncle et neveu et parents et enfants

Par **mirou**, le **21/02/2010** à **11:09**

Bonjour,

Nous héritons, mes frères et moi, d'une maison, que nous venons de vendre, appartenant moitié à notre oncle (décédé en 2008) et moitié à notre père (décédé en 1995)

Je désire connaître le pourcentage des droits de succession entre oncle et neveu et parents et enfants.

Merci

Cordialement - Mirou